

## [1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique<sup>1</sup>.

- **110** pays<sup>2</sup> ont aboli la peine capitale **pour tous les crimes**.
- **8** pays<sup>3</sup> ont aboli la peine de mort **pour les crimes de droit commun** seulement, exception faite des crimes commis en temps de guerre.
- **27** pays<sup>4</sup> peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.
- Au total, **144** pays ont aboli la peine capitale en **droit ou en pratique**.
- **55** pays et territoires **maintiennent toujours la peine de mort** et appliquent ce châtiment.
- **18** pays<sup>5</sup> ont procédé à des **exécutions** en 2021.
- En 2021, les cinq pays qui ont pratiqué le plus d'exécutions sont, dans l'ordre : la **Chine**, l'**Iran**, l'**Égypte**, l'**Arabie Saoudite**, et la **Syrie**.

## [2] PROGRÈS REALISÉS VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

Si le nombre d'exécutions a augmenté en 2021, le niveau est toujours historiquement bas, étant le deuxième plus bas enregistré depuis 2010 au moins. Cette année encore, **18** pays ont procédé à des exécutions, consolidant le record posé l'année dernière. Des développements positifs comme négatifs ont eu lieu en **Irak**. Le nombre d'exécutions a **chuté de 62%** mais le nombre de condamnations à mort enregistrées ont plus que triplé en comparaison à 2020. Le nombre d'exécutions en Égypte a chuté de 22%.

Aux États-Unis le nombre d'exécutions a chuté au point le plus bas enregistré depuis 1988, et un moratoire

temporaire sur les exécutions a été établi par l'administration fédérale. La **Virginie** est devenue le **23<sup>ème</sup> État** à abolir la peine de mort aux États-Unis.

Le **Sierra Leone** et le **Kazakhstan** ont tous deux aboli la peine de mort en 2021, la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** l'a abolie début 2022, et la **RCA** en juin 2022. **L'Arménie** a ratifié le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP visant à abolir la peine de mort en mars 2021.

## [3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

En 2021, le nombre d'exécutions a recommencé à augmenter ; au moins **579** exécutions ont été enregistrées et **2 052** condamnations à mort ont été prononcées dans **55 pays** (contre environ 1 477 dans 54 pays en 2020). Au moins **24** des personnes exécutées étaient des femmes. En raison d'un manque d'information et/ou de transparence de la part de nombreux gouvernements rétentionnistes, comme la Chine dont les chiffres n'ont pas pu être intégrés dans le nombre ci-dessus, le nombre d'exécutions et de condamnations à mort est probablement sous-estimé. À la fin de l'année 2021, **28 670** personnes étaient identifiées comme étant sous le coup d'une condamnation à mort.

### [Asie]

Les organisations de défense des droits humains qui travaillent sur la **Chine** estiment que le nombre de ses exécutions en 2021 se comptait en milliers ; les chiffres relatifs à la peine de mort restent un secret d'État en Chine, comme en **Corée du Nord** et au **Viet Nam**. Le nombre de condamnations à mort enregistrées a considérablement augmenté à Myanmar, sous le joug de la loi martiale depuis février 2021. Le nombre de condamnations à mort enregistrées est aussi alarmant en Inde et au Pakistan où elles sont en augmentation. De manière générale, **5 pays**<sup>6</sup> ont enregistré des exécutions, le nombre le plus bas depuis plus de 20 ans. La région a connu une large augmentation des

<sup>1</sup> Pour l'année 2021, tous les chiffres présentés dans ce document, voir : Amnesty International, *Rapport mondial. Condamnations à mort et exécutions 2021*, <https://www.amnesty.org/fr/documents/act50/5418/2022/fr/>

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie,

Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican, Venezuela.

<sup>3</sup> Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Israël, Kazakhstan, Pérou et Salvador.

<sup>4</sup> Algérie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Corée du Sud (République de Corée), Érythrée, Eswatini (ex-Swaziland), Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Russie, Sierra Leone, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie, Zambie.

<sup>5</sup> Un chiffre suivi d'un "+" indique le nombre le plus faible et le plus fiable de personnes exécutées, bien qu'Amnesty International pense qu'un plus grand nombre de personnes ont été exécutées en réalité ; un "+" sans aucun chiffre signifie qu'Amnesty International a corroboré plus d'une exécution mais ne disposait pas d'informations suffisantes pour fournir un chiffre crédible : Viet Nam (+), Oman (+), Corée du Nord (+), EAU (+), Bélarus (+), Japon (3), Botswana (3), Bangladesh (5), Soudan du Sud (9+), EU (11), Yémen (14+), Iraq (17+), Somalie (21+), Syrie (24+), Arabie Saoudite (65), Égypte (83+), Iran (314+), Chine (1,000s).

<sup>6</sup> Bangladesh, Chine, Japon, Corée du Nord, Viet Nam

nouveaux cas de condamnation à mort- **819** enregistrées en 2021, comparé à 517 en 2020. Les condamnations à mort prononcées ont été, dans de nombreux cas, considérées comme **une violation des normes internationales relatives aux droits humains**, étant donné qu'elles ont été appliquées dans le cadre de crimes qui ne répondent pas à la définition du « crime le plus grave » (par exemple, l'application de la peine capitale pour les infractions liées à la drogue et les crimes économiques). Selon Amnesty International, des **personnes âgées de moins de 18 ans** au moment de l'infraction ont été condamnées à mort aux **Maldives**.

#### [Moyen-Orient & Afrique du Nord]

Contrairement à 2020, où les exécutions ont diminué, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont connu une augmentation globale de **19 % des exécutions**, avec **7 pays** procédant aux **520 exécutions** enregistrées ; ceci est largement dû à une augmentation des exécutions dans des États comme **l'Iran, l'Arabie saoudite** et le **Yémen**. Le nombre de condamnations à mort a largement augmenté dans la région, passant de 632 en 2020 à **834** condamnations à mort en 2021. Cette augmentation est due à des augmentations significatives en **Égypte, Irak** et au **Liban**. **L'Égypte** continue de procéder à des exécutions de masse, basées sur des procès de masse incluant des **violations manifestes du droit à un procès équitable**. Les aveux obtenus sous la torture ont continué d'être utilisés par les cours en **Iran**. Au **Yémen**, 9 hommes ont été **exécutés publiquement**, incluant un adolescent âgé de 17 ans au moment du crime.

#### [Amérique]

Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, les **États-Unis** ont été le seul pays à procéder à des exécutions sur le continent américain. Mais les États-Unis ont progressé. La région a battu le record de l'année précédente avec des nouveaux chiffres historiquement bas à propos des exécutions – **11 exécutions** en 2021 (comparé à 17 en 2020), comprenant 3 exécutions au niveau fédéral. En juillet 2021, l'administration des États-Unis a établi un **moratoire temporaire** sur les exécutions, et la Virginie est devenue le 23<sup>ème</sup> État à abolir la peine de mort aux États Unis. La peine de mort est toujours utilisée contre des individus avec des troubles mentaux ou intellectuels. Et en 2021, aux États-Unis, **18** condamnations à mort ont été rendues dans **7 États** (pareil qu'en 2020). Les autorités militaires n'ont pas procédé à des exécutions depuis 1961. En dehors des États-Unis, seuls **Trinité-et-Tobago** et **Guyana** ont rendu respectivement 3 et 4 condamnations à mort en 2021.

#### [Afrique subsaharienne]

En 2021, les seuls pays à procéder à des exécutions en Afrique subsaharienne étaient le **Botswana**, la **Somalie** et le **Soudan du Sud**. Dans l'ensemble, on constate une hausse significative des exécutions et des condamnations à mort. En 2020, 305 condamnations à mort ont été prononcées et 16 personnes ont été exécutées, contre **373 condamnations** et **33 exécutions**, en 2021. En outre, on note la commutation de 83 condamnations à mort au **Nigéria** et 26 en **RDC**. La **Zambie** a commué toutes les condamnations à mort des prisonniers et prisonnières qui sont restés dans le couloir de la mort pendant plus de 8 ans (23 commutations).

#### [4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

En 2021, les exécutions ont eu lieu principalement par **décapitation** (Arabie saoudite), **pendaison** (Bangladesh, Botswana, Égypte, Émirats Arabes Unis, Japon, Soudan du Sud, etc.), **injection létale** (Chine, États-Unis, Vietnam, etc.) et **fusillade** (Belarus, Chine, Corée du Nord, Somalie, Yémen, etc.).

#### [5] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

Parmi les progrès réalisés ces dernières années, on note l'adoption de traités par lesquels les États s'engagent à ne pas recourir à la peine capitale.

- Le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, a été ratifié, au 1<sup>er</sup> juin 2022, par **89 États** ; et signé mais non ratifié par un autre.
- Le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **13 États** du continent américain ;
- Le **Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **46 États** européens, signé par 1 ;
- Le **Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, a été ratifié par **44 États** européens et signé par 1 autre.

Le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'Homme prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix tandis que le Protocole n°13 prévoit l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Le Second protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, ainsi que le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme, prévoient tous deux la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.